

# Fonds à la transformation et la modernisation du commerce et de l'artisanat

## CA DU BASSIN DE BRIVE

### Présentation du dispositif

- Le Fonds à la transformation et à la modernisation du commerce et de l'artisanat de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a pour objectif d'aider à la réalisation de travaux, d'achat de matériel et d'équipement nécessaires à la modernisation et la transformation des entreprises commerciales et artisanales dans une perspective de relance de leur activité.
- Peuvent bénéficier de ce fonds les entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité (dont micro-entreprise) :
  - ayant un effectif inférieur ou égal à 10 salariés,
  - ayant leur siège sur l'une des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.
- Ne sont pas inclus dans ce dispositif :
  - les pharmacies,
  - les entreprises ayant une activité liée au tourisme (hôtels, campings),
  - les agences immobilières,
  - les professions libérales.

### Montant de l'aide

- Le Fonds à la transformation et à la modernisation du commerce et de l'artisanat prend la forme d'une aide maximale de 40% de l'investissement avec un plafond de dépense de 10 000 €.
- Un diagnostic stratégique et numérique sera préalablement réalisé pour évaluer la pertinence de l'investissement.

### Critères complémentaires

- Effectif de moins de 11 salariés.

### Organisme

#### CA DU BASSIN DE BRIVE

#### Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

- 9, avenue Léo Lagrange  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE  
Téléphone : 05 55 74 10 00  
E-mail : [contact@agglodebrive.fr](mailto:contact@agglodebrive.fr)  
Web : [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr)